

Des pluies intenses sont tombées sur Tresses, provoquant d'importantes inondations

La Commune a été touchée les 17 et 19 juin par des inondations cataclysmiques qui ont traversé le centre bourg et plusieurs quartiers d'habitations. De nombreux Tressois ont été touchés ; certains ont tout perdu et ont dû être relogés.

Certains équipements municipaux ont été eux aussi impactés : les ateliers des services techniques, les véhicules et le matériel ; l'annexe multimédia fermée jusqu'à nouvel ordre ; l'école maternelle, inutilisable en l'état ; l'école élémentaire ainsi que la bibliothèque et la mairie dans une moindre mesure.

Il est tombé en quelques heures l'équivalent des précipitations de trois mois de juin habituels et les terres gorgées d'eau n'ont pu absorber une telle quantité de pluie.

Au lendemain de ces événements, force était de constater le spectacle de désolation, notamment dans les écoles. Les Tressois, agents municipaux et élus, qui avaient déjà fait preuve de la solidarité l'an dernier durant le confinement avec la confection des masques, ont une nouvelle fois répondu à l'appel de la Mairie et ont mis leurs forces dans la remise en état des équipements scolaires et culturels.

Vendredi 18 et samedi 19 juin, plus de 150 bénévoles se sont relayés avec bottes et raclettes et surtout volonté et énergie pour nettoyer les écoles et permettre la réouverture de l'école élémentaire et la remise en état du matériel de l'école maternelle.

L'école maternelle, la plus touchée avec 60 cm d'eau a bénéficié d'une grande solidarité : de la part des parents qui ont apporté des jeux mais aussi des communes et des écoles voisines comme Sadirac ou Beychac et Caillau qui ont prêté du matériel.

Dès le lundi 21 juin, l'école élémentaire a accueilli les élèves ainsi que les grandes sections. Les petites et moyennes sections ont été relogées sur le site multisports de Pétrus où un accueil scolaire a été créé jusqu'à la fin de l'année. Les associations utilisatrices du pôle multisports de Pétrus ont été relogées dans d'autres salles municipales afin de pouvoir reprendre leurs activités.



Parallèlement à ce travail colossal de remise en état dans le bourg, des bennes ont été déposées dans les quartiers sinistrés, les voiries ont été nettoyées et un hydrocurage des canalisations réalisé. La sécurisation des cours d'eau a été faite par des équipes de volontaires, les services municipaux, les élus et le prestataire mandaté par le syndicat du Gua (nettoyage des embâcles déposés par les crues).

La Mairie a effectué une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour les dates des 17 et 19 juin. Les sinistrés auront 10 jours à compter de la publication de l'arrêté ministériel pour contacter leur assureur. La mairie sera informée dès la parution de l'arrêté et contactera tous les sinistrés qui se sont fait connaître à l'adresse mairie@tresses.org.





Formidable élan de solidarité pour accueillir de nouveau les élèves



Visite du Directeur Académique des Services de l'Education Nationale



Lendemain d'inondation au court de tennis



Classe de l'école maternelle



Les petites et grandes sections accueillies à la salle multisports de Pétrus



Réunion de crise avec les services de l'Etat, le syndicat du Gua et Gironde Habitat

Quelle est l'ampleur du phénomène ?

Du 16 au 19 juin, il est tombé 186 mm d'eau soit trois fois la pluviométrie habituelle de l'ensemble du mois de juin (il pleut en moyenne 60 mm en juin). C'est surtout la concentration des pluies qui nous a été fatale : 66 mm entre 19h et 20h le 17 juin après 60 mm le jour d'avant ; 60 mm aux toutes premières heures du 19 juin.

Comment fonctionne le bassin hydraulique de la commune ?

Jean-Paul Charrié, Tressois et professeur de géographie honoraire, a réalisé une étude complète sur ce sujet. Elle figure sur le site tresses.org « ma ville - les cours d'eau de Tresses ».

A Tresses les zones urbanisées et commerciales représentent moins de 28 % du territoire. Plus des 2/3 de la commune sont en zone agricole, boisée ou non constructible.





Quels sont les cours d'eau à Tresses ?

La commune compte 8 cours d'eau. Sept coulent vers Artigues où ils forment le Gua : quatre ruelles (Pétrus Bourbon, Pétrus Laroche, Collège et Lacanau), le Desclaux, le Fontaudin, le Moulinât. Le Gua est un affluent de la Garonne qui prend sa source à Tresses. Il parcourt plus de 20 km avant de se jeter dans la Garonne à Saint-Louis-de-Montferrand. Le huitième ruisseau est l'Espiau qui prend sa source chemin Jean Hourat derrière le restaurant de la Perrière et coule vers Bouliac.

Comment expliquer les inondations ?

Les inondations sont une combinaison infernale : un volume extraordinaire d'eau pluviale tombé en un temps très court (essentiellement 1h le 17 juin et 1h le 19).

Les champs et prés qui habituellement absorbent les eaux de pluie ont rapidement été saturés et se sont alors comportés comme des zones bitumées. Les différents bassins de rétention ont pareillement été saturés.

Comment expliquer l'ampleur des inondations au centre bourg ?

L'explication est à rechercher dans le débordement de deux ruelles. La ruelle Pétrus Laroche prend sa source sur le plateau calcaire au nord des terrains de football de Pétrus. Elle serpente ensuite à travers champs jusqu'au vieux lavoir. Ces 17 et 19 juin les terres étaient gorgées d'eau et la ruelle Pétrus Laroche a débordé peu après le début de son cours, a inondé le chemin de Pétrus, trois maisons de la résidence Jean-François Dupuch puis l'école maternelle, la rue des écoles et les maisons situées sur le flan ouest des hameaux de Perrin. La ruelle du collège descend des hauteurs de la Châtaigneraie et chemine parallèlement à l'avenue des trois lieues. Ce ruisseau est canalisé sous le centre bourg et rejoint la ruelle Pétrus Laroche à l'angle de l'école élémentaire. Habituellement l'immense canalisation suffit mais le volume des abats d'eau étaient tels que le ruisseau a débordé sur la voirie du centre bourg.

L'urbanisation dans le centre bourg est une dynamique qui remonte au choix de l'emplacement de l'église au XIII^e avec la rue historique de part et d'autre. A partir de la fin du XIX^e, les bâtiments touchés aujourd'hui ont été construits : la mairie (1877), l'école maternelle (1964), l'école élémentaire (1975) et le bas de Perrin (1975). Ce que nous vivons aujourd'hui interroge après coup la décision de construire ici ou là mais à l'époque à aucun moment les services instructeurs n'ont alerté.



Comment expliquer les inondations rue de la Mouture ?

Dans ce cas, l'explication se situe dans le comportement de la ruelle Pétrus Bourbon. Ce ruisseau prend sa source sur le même plateau calcaire mais au niveau du chemin de Pitouret non loin du garage Fast. Il serpente ensuite à travers champs et bois jusqu'au quartier Bibonne sud où il traverse la route puis chemine le long de l'avenue du Desclaux. Les 17 et 19 juin les terres n'ont pas pu absorber les immenses quantités d'eau déversées en quelques instants. La ruelle Pétrus Bourbon a rapidement débordé venant inonder des habitations situées rue de la Mouture. Le phénomène a été aggravé par des restes d'élagage laissés sur le bord ou dans le lit du ruisseau.

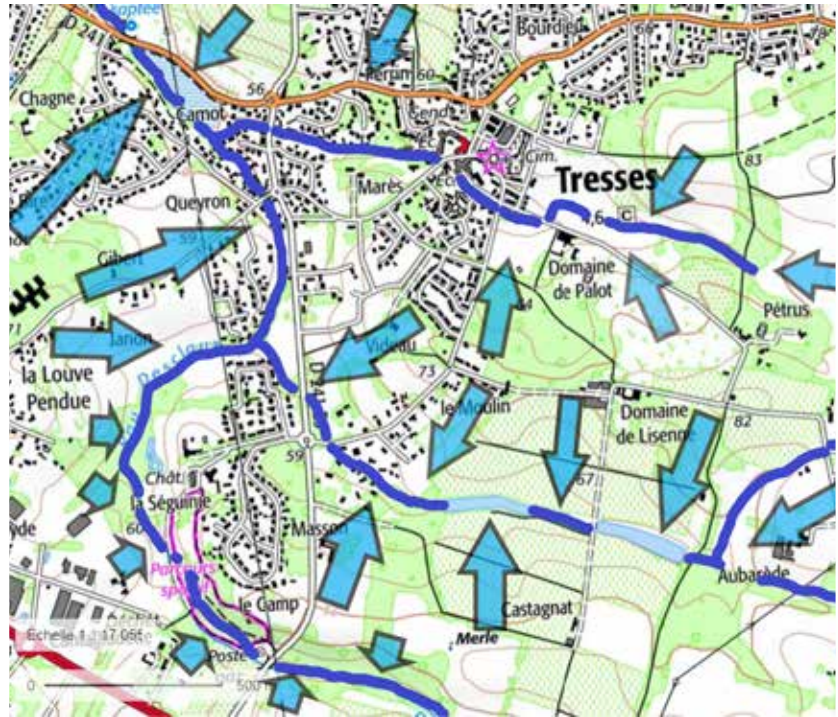
Pour en savoir plus :

Les Cours d'eau de Tresses par Jean-Paul Charrié

Comment expliquer les inondations dans le quartier du Manège ?

Le Desclaux s'est transformé en torrent. Il est sorti de son lit à sa jonction avec la rouille Pétrus Bourbon et a inondé les près voisins mais aussi la route départementale 241E3.

Nous regrettons que le projet de bassin de Janon n'ait pas été concrétisé plus tôt par le syndicat du Gua.



Qu'est ce que le syndicat du Gua ?

Le syndicat du Gua est un organisme public qui regroupe les 13 communes traversées par le Gua et ses affluents. Le bassin-versant du Gua s'étale sur 5 400 hectares. Le syndicat a la charge de l'entretien du ruisseau et de ses affluents, la prévention des inondations, la gestion des bassins d'étalement, la qualité de l'eau, le maintien de la capacité hydraulique nécessaire à l'évacuation des eaux de ruissellement.

Qui est chargé de l'entretien des cours d'eau ?

Chaque propriétaire privé est responsable de l'entretien des berges et du lit du ruisseau jusqu'à son axe. Le syndicat du Gua est chargé de l'entretien des berges dont il est propriétaire.

Quels aménagements ont été réalisés depuis les précédentes inondations ?

Après les inondations de 2013 des aménagements ont été réalisés avec succès par la commune pour protéger le haut des hameaux de Perrin et le lotissement des Pommiers : les eaux descendant des Hauts de Tresses, du Mayne et des Faures sont canalisées vers le bassin d'étalement situé aux portes d'Artigues. La noue paysagère construite a bien fonctionné pendant l'orage.

Le bassin d'étalement de la zone d'activité situé en amont du Desclaux a été réaménagé par le syndicat du Gua. Ce dernier a mis en place la surveillance à distance du bassin d'étalement situé aux portes d'Artigues. Le syndicat du Gua a acheté le terrain sur lequel sera construit l'an prochain le bassin d'étalement de Janon au niveau de la jonction entre le Desclaux et la rouille Pétrus Bourbon.

Après l'épisode de 2013 nous avons demandé au syndicat du Gua, de mener une action plus rapide et plus volontariste ; tant que les eaux ne seront pas régulées sur Tresses, l'ensemble des communes d'aval seront aussi inondées. Après l'épisode de 2019, nous avons de nouveau demandé en vain à Mme Jacquet, alors maire d'Artigues et présidente du syndicat du Gua, d'entreprendre des aménagements. Nous réitérons nos demandes.

Pourquoi les vannes du bassin d'étalement n'ont-elles pas été ouvertes ?

Ce bassin fait partie d'un ensemble d'ouvrages détenus par le Syndicat du Gua. Ses vannes sont actionnées à distance par le centre de télé-contrôle RAMSES (Régulation de l'Assainissement par Mesures et Supervision des Equipements et Stations) de Bordeaux Métropole. Lorsque le bassin est plein, l'eau passe par le trop plein et poursuit sa route vers Artigues. Nous demandons au syndicat du Gua de vérifier que le barrage dans le bassin de rétention ne provoque pas une montée artificielle des eaux dans les cours d'eau qui convergent vers ce bassin.

Quels nouveaux aménagements sont prévus pour prévenir le risque d'inondation ?

Outre le bassin de Janon, la commune propose au syndicat de construire quatre nouvelles zones d'expansion des crues : le long du chemin de Pétrus pour protéger le bourg ; non loin du city stade pour réguler la rouille du Collège ; entre la rouille Pétrus Laroche et les hameaux de Perrin ; au sud du chemin de Bibonne pour protéger ce quartier et la rue de la Mouture.